



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Graziella Walker Salzmänn (CSPO) et cosignataires
Objet	Le renforcement des compétences MINT
Date	13.03.2012
Numéro	3.143

Pour parer au cruel manque d'ingénieures et d'ingénieurs et, en général, de personnel qualifié dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT), les nouveautés suivantes ont été introduites dans le domaine de la formation :

École primaire

Au niveau primaire, des efforts ont été entrepris ces dernières années dans le domaine Environnement, notamment au niveau des moyens didactiques, afin de promouvoir la compréhension technique et les sciences naturelles chez les enfants. Des projets visant à favoriser la réflexion scientifique ont en outre été soutenus. On relèvera notamment le projet explore-it (projet de recherche de la Haute école pédagogique Valais et de la Fachhochschule Nordwestschweiz), dont le matériel et les tâches permettent aux enfants d'effectuer des recherches et de faire des découvertes dans le cadre des cours.

Secondaire I

Avec l'introduction du nouveau CO (loi sur le Cycle d'orientation du 10 septembre 2009), les branches scientifiques ont un poids plus important qu'auparavant. Il y a désormais en 2^e et 3^e CO quatre disciplines à niveau (allemand, français, mathématiques, sciences), 2 linguistiques et 2 mathématico-scientifiques, au lieu des 3 disciplines à niveau d'autrefois, où les langues dominaient. L'égalité de traitement entre les disciplines linguistiques et mathématico-scientifiques a imposé une adaptation des plans d'étude en sciences. Il s'agit indubitablement d'une mise en valeur du domaine appelé MINT.

L'introduction du nouveau CO a également des répercussions sur la dotation horaire des sciences naturelles. Elles étaient jusqu'à présent dotées de 5 heures hebdomadaires réparties sur les trois années de CO. Avec la nouvelle grille horaire selon HarmoS / Lehrplan 21, PER, la discipline sciences naturelles sera désormais dotée de 7 à 8 heures hebdomadaires (2-3-3 Haut-Valais, 2-3-2 Bas-Valais).

Secondaire II

Avec la 2^e phase d'EVAMAR (évaluation de la réforme de la maturité 1995) (2005-2008), les mathématiques et plus généralement les sciences ont été renforcées et mieux dotées dans la grille horaire. Les branches biologie, physique et chimie sont évaluées individuellement et non plus présentées comme une moyenne groupée. De même, l'informatique est proposée comme option complémentaire.

Le Conseil d'État accorde aussi toute l'attention requise à l'infrastructure pour la formation scientifique. Les mesures architectoniques considérables destinées à la modernisation et à l'extension de l'ensemble du secteur scientifique au Collège Spiritus Sanctus de Brigue en sont un exemple.

Tertiaire

Tous les établissements qui forment des ingénieurs dans le canton du Valais ont pris des mesures pour encourager les femmes ingénieures à faire carrière.

Il est proposé l'acceptation du postulat, car déjà partiellement réalisé.

Lieu, date Sion, le 5 septembre 2012